

Paris, le 28 septembre 2009

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF**

**MINEURS ETRANGERS ISOLES : LES DEPARTEMENTS ASSUMENT  
LEURS COMPETENCES**

La Coordination française pour le droit d'asile vient de publier une importante série de recommandations relatives à la situation des mineurs étrangers isolés, sur notre territoire et interpelle les départements.

Claudy LEBRETON, Président de l'ADF, tient à souligner que les conseils généraux assument pleinement les compétences de protection de l'enfance qui leur reviennent. Ils entendent néanmoins que l'ensemble des acteurs concernés prennent leurs responsabilités, et en particulier le gouvernement.

Dans un contexte budgétaire contraint, les moyens dont disposent les départements pour remplir cette mission sont malheureusement réduits et la suppression du Fonds de financement de la protection de l'enfance (30 millions d'euros par an dus aux départements sur trois exercices budgétaires successifs), décidée récemment par le gouvernement, ne devrait pas faciliter la tâche des conseils généraux. L'ADF proposera aux parlementaires de s'opposer à cette suppression inacceptable.

Claudy LEBRETON tient par ailleurs à souligner son désaccord profond quant à l'utilisation d'expertises osseuses sur des mineurs étrangers, dont la décision relève de l'autorité judiciaire et non pas des conseils généraux.

Yves ACKERMANN, Président du conseil général du Territoire de Belfort, en charge des politiques familiales à l'ADF, avait déjà pris position en ce sens lors du colloque de Bastia sur la protection de l'enfance, en octobre 2008.

Les départements entendent s'impliquer pleinement dans le règlement de la situation douloureuse des mineurs étrangers isolés. Ils auront prochainement l'occasion d'en débattre lors d'un colloque dont ils sont partenaires, organisé par les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que France Terre d'asile, le 17 décembre 2009 à Lille.

Alors même que la protection de l'enfance revêt un enjeu essentiel pour notre société, Claudy LEBRETON s'interroge sur la suppression d'une fonction reconnue par tous, celui de la défenseure des enfants. Pour le président de l'ADF, ce serait une aberration.

Retrouver sur [www.departement.org](http://www.departement.org) ce communiqué de presse.

Contact presse :

**Nadia SALEM**

Tél. 01.45.49.60.43 – P. 06.76.73.64.01 - [nadia.salem@departement.org](mailto:nadia.salem@departement.org)